

Le taux de rotation d'un document indique le nombre d'emprunte de ce document sur une durée donnée, le plus souvent une année. Plus le chiffre est élevé, plus le taux d'utilisation est intensif. En pratique, il se calcule rarement pour un seul document mais plutôt pour une partie de la collection.

C'est un indicateur qui permet d'évaluer l'adéquation de la collection à la demande du public. Il permet donc de mesurer l'intérêt que le public porte à chaque fonds.

Comment le calculer ?

Le taux de rotation correspond donc au nombre total de prêts dans la collection considérée, divisée par le nombre total des documents de cette collection.

Par exemple une bibliothèque qui possède un fonds de 30 000 documents et qui a réalisé 60 000 prêts, obtient un taux de rotation de 2. Cette méthode de calcul est décrite par la norme ISO 11620 (International Standard Organisation) : Indicateurs de performance des bibliothèques, disponible auprès de l'Association française de normalisation (AFNOR) :

"La rotation des collections est égale à : **A / B**

où A est le nombre de prêts enregistrés dans la collection considérée et B le nombre total de documents dans la collection considérée"

Comment l'analyser ?

Une fois les chiffres produits, il faudra rester très prudent lors de leur analyse. En effet de nombreux facteurs propres à chaque établissement peuvent influencer ce taux : la durée du prêt, la facilité ou pas de le prolonger, le nombre d'exemplaires d'un même titre, l'état de la collection prise en compte, ses objectifs, etc.

On peut néanmoins penser qu'un taux élevé de sorties, par exemple, plus de neuf sorties par an, signifie qu'il n'y a pas assez d'offre pour la demande, un taux trop bas, inférieur à 3 révèle une offre inadaptée en qualité ou en quantité. Du point de vue des lecteurs, le taux de satisfaction dépend du délai entre la demande et la fourniture d'un document (par achat, réservation ou prêt entre bibliothèques).

Personne Ressource :

Marie-Josée Mallet, responsable des collections

Tél : 05 53 02 03 12

Mail : mj.mallet@dordogne.fr